



Mondercange, le 23 juin 2020

Au Collège Échevinal de la  
Commune de Mondercange

**Concerne:** intervention pour la séance du conseil communal du 29 juin 2020

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 29 juin 2020 l'intervention suivante :

L'organisation de l'année culturelle « Esch 2020 » ne cesse d'attirer l'attention des médias. Pour préparer consciencieusement le dossier de participation de notre commune, le Collège des Bourgmestre et Échevins a décidé d'avoir recours à la consultance d'un expert externe. Le contrat de prestation de service conclu avec M. Jean Reitz en date du 16 septembre 2019 en fixe les modalités.

Dans ce contexte, nous avons les questions suivantes que nous soumettons au Collège des Bourgmestre et Échevins :

- les conseils de l'expert ont rapport à la conception, la mise en place et la budgétisation des projets. Par contre, l'exécution et le suivi ne font pas partie de sa mission. Est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins peut nous dire à qui il envisage de confier ces tâches ?
- existe-t-il à ce stade un avant-projet de programme ? Si oui, est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins peut en dévoiler les grandes lignes ? Y-a-t-il des manifestations ou événements qui sont déjà connus ?
- sachant que l'envergure des travaux de l'expert est estimée à 750 heures, donc à peu près à 4,5 mois de travail à plein temps, et que sa rémunération est payable sur présentation d'un relevé des heures prestées, nous aimerions savoir :
  - si l'expert a déjà présenté un tel relevé et à combien d'heures il s'élève
  - si l'expert a présenté un rapport intermédiaire de ses activités. Dans l'affirmative, est-ce que ce rapport pourrait être mis à l'inspection du Conseil Communal ?
  - s'il est prévisible que le contingent d'heures de travail est suffisant pour achever la mission ou s'il faudra prévoir une prorogation du contrat conformément à son article 1.3. ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,  
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM  
Marc FANCELLI  
René PIZZAFERRI  
Christine SCHWEICH  
John VAN RIJSWIJCK